

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 07 OCTOBRE 2020 A 18 H 00 A LA SALLE DES FETES**

Convocation du 01/10/2020.

**PRESENTS :** Mr ESCOFFIER, Maire, Mme GORDILLO, Mme PAILLARD, Mr MARTINAT, Mr GACHON, Mr GUENARD, Mme REYNAUD Hélène, Mme VALLON, Mr REYNAUD Guy, Mr ROUBY Sébastien, Mr MARTURIER Christophe, Mme VICTOURON, Mme LARICCHIUTA, Mme GRACIA-GARAIX Sylvie.

**ABSENT :** Mr CLOCHE.

**Secrétaire de séance :** Mr GUENARD Jérôme

.....  
**TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES :**

Le conseil municipal prend connaissance de la proposition des tarifs ci-dessous :

<b>TARIFICATION DE LA SALLE DES FETES</b>				
		Extérieurs à la commune ou Entreprise	Vivant ou enregistré sur la Commune de Baume de Transit	
			Particuliers	Associations ou tous organismes de coopération
Grande Salle	Journée : 8H00-20H00	300 €	200 €	Gratuit
	Soirée hors Vendredi, Samedi, Dimanche : 17H00-08H00	300 €	200 €	Gratuit 3 fois / 100 €
	Week-end : Vendredi 18H00 Lundi 8H00	750 €	400 €	
Petite salle	Journée : 8H00-20H00	150 €	100 €	Gratuit
	Soirée hors Vendredi, Samedi, Dimanche : 17H00-08H00	150 €	100 €	Gratuit 3 fois / 100 €
	Week-end : Vendredi 18H00 Lundi 8H00	350 €	200 €	

**Le Maire peut mettre à disposition gracieusement la salle à titre exceptionnel.**

Mr le Maire indique qu'en raison de la crise sanitaire actuelle liée au Covid 19, le nettoyage de la salle des fêtes est nécessaire entre chaque utilisation et ne peut pas toujours être réalisé par le personnel communal. Le coût par une entreprise a été chiffré à 220 € et pourrait être ajouté au prix de la location si l'utilisateur ne respecte pas le protocole de nettoyage.

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver les tarifs ci-dessus à compter de ce jour, ainsi que la majoration du coût de nettoyage d'un montant de 220 € tant que demeure les risques sanitaires liés au Covid-19 pour les utilisateurs qui ne respectent pas le protocole sanitaire.

Arrivée de Mme LARICCHIUTA Peggy.

**DISSOLUTION DU CCAS :**

Il est rappelé que le CCAS est facultatif dans les communes de moins de 1 500 habitants et qu'il peut être dissous par délibération. Dans ce cas, la compétence est exercée directement par la Commune, il y a transfert du budget du CCAS dans celui de la commune. Les actions sociales restent inchangées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (3 absentions : Mrs Gachon, Reynaud Guy, Rouby) décide la dissolution du CCAS au 31 décembre 2020.

#### **SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF :**

Mr le Maire informe le conseil municipal de l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Drôme pour la suppression du poste d'adjoint technique devenu vacant à la suite du départ en retraite de Mme BRIVE Françoise, titulaire de ce poste.

Une délibération est prise à l'unanimité pour la suppression de ce poste.

#### **CESSION DE TERRAIN QUARTIER ROUVEYROLLES :**

Mr CHAZOT Loïc, nouveau propriétaire de la maison « Pille », sollicite l'acquisition d'une portion de terrain communal qui borde sa propriété.

Ce terrain d'environ 120 m2 correspond à une partie de voie piétonne qui débouche sur le terrain privé correspondant à la voie d'accès de la propriété de Mr CHAZOT.

Mr le Maire propose la cession à 4 000 €, les frais notariés et de bornage à la charge du propriétaire.

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver cette cession au prix de 4 000 € et autoriser le Maire à réaliser les formalités nécessaires à cette cession.

#### **DECISIONS MODIFICATIVES DE CREDITS GESTION 2020 :**

Mr le Maire expose au conseil municipal la nécessité de voter des crédits supplémentaires sur l'exercice budgétaire 2020 :

BUDGET COMMUNAL : 0.41 € pour régulariser l'équilibre des opérations d'ordres des chapitres 021/023.

BUDGET ASSAINISSEMENT : 800.46 € pour la comptabilisation des ICNE (Intérêts Courus Non Echus), à l'article 66122.

Délibération à l'unanimité pour ces décisions modificatives de crédits.

#### **COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES :**

Suite au renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de désigner les membres de cette commission composée de 3 membres : 1 conseiller municipal, 1 délégué de l'administration et 1 délégué du Président du Tribunal Judiciaire.

Après consultation, Mr MARTINAT Hervé est désigné pour représenter un élu, sont proposés Mr GAUDIBERT Jean-Louis en qualité de délégué de l'administration et Mme RANC Simone en qualité de déléguée du Président du Tribunal Judiciaire.

#### **DEMANDES DE SUBVENTIONS COMMUNALES :**

Mr le Maire présente les dossiers transmis :

Demande de subvention de la Maison d'Assistantes Maternelles Association « petits pas ». Le montant de la subvention demandée s'élève à 1 500 €. Le projet de l'association est de renouveler les jeux extérieurs. Le conseil municipal considère l'autonomie de cette association depuis 2018 ainsi que les aléas liés au confinement et décide d'allouer la somme de 500 €.

Demande de subvention de l'ACCA, le montant de la subvention demandée s'élève à 400 € comme l'année précédente. Le conseil municipal décide d'allouer la somme de 400 €.

Une délibération est prise à l'unanimité pour le vote de ces 2 subventions.

## **TRAVAUX AMENAGEMENT ENTREE VILLAGE ROUTE DE VALREAS :**

Le bureau d'études NALDEO a transmis le dossier de consultation des entreprises.

Une délibération est prise à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à la passation d'un marché public selon la procédure adaptée – MAPA- ainsi que la dévolution des entreprises.

## **S.I.F.A – Syndicat Intercommunal de Fourrière Animal :**

Mme REYNAUD Hélène, déléguée communale titulaire auprès du SIFA, informe le conseil municipal de la situation conflictuelle qu'elle a découvert lors de la 1<sup>ère</sup> réunion à laquelle elle a participé et qui concernait l'élection du Président et du bureau. Cette élection n'a pas eu lieu.

Le SIFA concerne 25 communes issues de 4 communautés de communes.

La commune y est adhérente pour les prestations de fourrière animale, le coût est de 1 € /habitant.

Mme Reynaud précise qu'elle a visité les locaux, et y a constaté un bon état de propreté.

Le SIFA partage les locaux implantés sur la commune de Pierrelatte, avec l'association désignée pour l'accueil des animaux abandonnés.

Compte tenu de la situation irrégulière de ce syndicat sans exécutif, une réunion des délégués des communes adhérentes va être fixée dans la forme légale, soit, par le doyen des membres du conseil d'administration du SIFA, afin de procéder à l'élection d'un Président et du bureau.

Le conseil municipal donne pouvoir à Mme REYNAUD Hélène pour les décisions à voter auprès du SIFA.

## **DISPOSITIF DE PAIEMENT EN LIGNE – ADHESION AU SERVICE PAYFIP :**

Mr le Maire informe le conseil municipal de la proposition de convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales « PAYFIP », entre la commune et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Mme Faure, notre Trésorière, a rappelé l'obligation d'offrir une solution de paiement en ligne.

La commune dispose actuellement d'un service en ligne pour le paiement des repas cantine et de la garderie. Renseignement sera pris pour connaître si ce moyen de paiement peut être étendu à l'ensemble des recettes publiques locales.

## **DEPLOIEMENT CABLE DE FIBRE OPTIQUE – AUTORISATION D'ACCES :**

Une délibération est prise à l'unanimité, pour autoriser le maire à signer une convention entre la commune et le syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique, afin d'autoriser le passage de câbles de fibre optique sur le chemin communal du Lamparsier (parcelle ZA 89).

## **COVID-19 : PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES FONCTIONNAIRES.**

Mr le Maire soumet à l'avis du conseil municipal, une prime au bénéfice des agents ayant eu un surcroît de travail, en présentiel ou en télétravail pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Les agents qui ont exercés de manière effective entre le 1<sup>er</sup> mars et le 30 avril 2020 sont Mr Champanhet et Mmes Coulaud et Chaponneau.

Mr le Maire propose le versement d'une prime de 750 € à chacun.

Une délibération est prise à l'unanimité pour le versement de 750 € à Mr Champanhet, et Mmes Coulaud et Chaponneau. La dépense sera prélevée à l'article 64118 du budget 2020.

### CONSEIL MUNICIPAL « JEUNES » :

Mme PAILLARD Sandrine informe le conseil municipal des informations qu'elle a recueillies auprès des communes environnantes qui ont déjà mis en place un conseil municipal « JEUNES ».

Le créneau d'âges ciblés serait de 8 à 12 ans, soit les classes de CE2 jusqu'à la 5<sup>ème</sup>, la durée d'un mandat de 2 ans.

Il est nécessaire d'avoir la décision du conseil municipal pour décider d'une création d'un conseil municipal « jeunes », de définir les modalités des élections avec l'élection ou pas d'un Maire, candidatures, financement, fréquence des réunions.

Les nombres minima des membres serait de 6, le maxima de 15.

Une publicité sera faite (presse locale, bulletin municipal, Facebook, panneau lumineux, courrier au collégiens) pour inviter les enfants intéressés à se faire connaître en fixant une date.

### POULAILLER ASSOCIATIF :

Mr PARIZOT Emmanuel a sollicité la mairie pour créer un poulailler associatif sur la Commune.

Ce projet aurait pour but la sensibilisation au recyclage des déchets et une action pédagogique auprès des enfants à développer avec les enseignantes.

Une association serait créée, les adhérents auraient la gestion du poulailler d'environ 20 poules (nettoyage, alimentation, collecte des œufs ....) .

La Mairie est favorable à ce projet et a examiné les possibilités de mise à disposition d'un terrain communal, celui proche du lotissement « Le Clos des tilleuls » paraît propice.

### CANTINE :

Il est constaté un surnombre des inscriptions à la cantine qui dépasse la capacité des 48 places au réfectoire et nécessite 2 services.

3 agents sont présents à la cantine et compte tenu du nombre des enfants en maternelle qui demandent plus d'attention il y a nécessité de recruter ponctuellement une 4<sup>ème</sup> personne pour la surveillance extérieure.

Il est proposé que les élèves du CM2 mangent seuls afin de libérer 1 agent.

Il est décidé de réunir la commission scolaire pour cette problématique et les solutions à envisager.

### PARCOURS DE SANTE :

Mr le Maire informe le conseil municipal d'un devis de la société Concept sport, d'un montant de 14 972.46 € HT pour l'équipement d'une capsule sport composée d'une barre de traction 3 hauteurs, d'un module de barres parallèles et d'un module de barres de pompes triple, comprenant les massifs béton et l'installation.

Un autre devis est attendu.

L'emplacement de cette installation reste à définir.

Une délibération est prise à l'unanimité pour demander une subvention auprès de la Région et du Département.

### QUESTIONS DIVERSES :

- Une réunion de la commission urbanisme sera fixée pour examiner le projet de l'aménagement d'un parking aux abords du 3<sup>ème</sup> âge et le projet de modification de la circulation au niveau du pont du Lez.

- Référent « Ambroisie » : Il reste à être nommé sur la commune.
- Décorations de Noël : quelques décors sont à acheter. Mme REYNAUD Hélène signale que les décors d'occasion de la ville de Pierrelatte sont en trop mauvais état.
- Déchets verts : Mr Gachon Wilfried informe le conseil municipal d'une rencontre avec la mairie de Montségur S/Lauzon qui possède une station d'épuration similaire à la notre et qui sera confrontée également au curage des boues. Il a été évoqué la récupération des boues de station pour un recyclage en compostage avec des déchets verts.  
Une réunion de commission est fixée jeudi 05 novembre à 18 h 30 avec les responsables du projet du poulailler associatif pour élaborer un projet et son financement.
- Prochain conseil municipal : Jeudi 12 novembre à 18 h 30.
- Commission scolaire : Jeudi 22 octobre à 18 h00.

FIN DE SEANCE A 20 H 45.

<i>CLOCHE Jacky</i>	<i>ESCOFFIER Patrice</i>	<i>GACHON Wilfried</i>
<i>GORDILLO Nathalie</i>	<i>GRACIA- GARAY Sylvie</i>	<i>GUENARD Jérôme</i>
<i>LARICCHIUTA Peggy</i>	<i>MARTINAT Hervé</i>	<i>MARTURIER Christophe</i>
<i>PAILLARD Sandrine</i>	<i>REYNAUD Hélène</i>	<i>REYNAUD Guy</i>
<i>ROUBY Sébastien</i>	<i>VALLON Marielle</i>	<i>VICTOURON Nadège</i>